

déjà dit, il n'y a personne au département des Finances, à mon sens, qui ait la compétence voulue pour s'enquérir de ces questions. Je demande au ministre, en terminant, d'examiner l'opportunité de nommer ou d'attacher au département en qualité de conseiller, un homme ayant la compétence du statisticien fédéral actuel.

L'hon. M. ROBB: Je tiens à dire tout de suite que je ne prétends pas posséder les connaissances financières de mon honorable ami de Brant (M. Good); je ne suis pas prêt non plus à discuter avec lui l'administration du département de l'Agriculture, parce que, me dit-on, il est aussi fort en agriculture qu'en économie politique. Mais je réitère ce que j'ai dit tantôt: d'après mon expérience acquise dans mon département, à mon sens, le sous-ministre actuel des Finances, est un excellent serviteur public et j'espère qu'il restera à son poste plusieurs années. Le département possède plusieurs autres excellents fonctionnaires, hommes d'une vaste expérience intéressés aux affaires du pays comme si c'étaient les leurs. Je reconnais les talents du statisticien fédéral. Ce département a été le mien durant quelques années, et je sais que c'est un bon fonctionnaire. Je ne doute pas qu'il n'existe nombre de bons fonctionnaires dans plusieurs départements, mais à examiner les comptes qui me sont soumis et à les faire scruter par le conseil du trésor, je suis obligé de dire que quelques-uns des départements signalés par mon honorable ami ne sont pas à mes yeux des départements économes.

M. GOOD: Il faut que le ministre m'ait mal compris. Je ne conteste ni l'honorabilité, ni les capacités de son chef de département; mais songerait-il à lui demander son avis sur une question de minéralogie, de médecine ou de chirurgie? Il n'a pas fait d'études en ces matières. Je ne lui en tiens pas rigueur. Toutefois, en matière financière, surtout dans les temps que nous traversons, nous avons besoin des avis d'hommes plus capables. Je ne mets pas en question les qualités de dévouement du sous-ministre, mais je prétends qu'il ne possède pas les capacités nécessaires pour être utile en des circonstances où le ministre aura besoin d'un avis prompt et éclairé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce que l'orateur pourrait nous expliquer quelles qualités doit posséder le sous-ministre idéal pour le département des Finances? Je le prie de ne pas trop parler de lui ni de moi à ce sujet.

M. GOOD: Je conviens que je n'ai aucune ambition pour la place, ni ne me crois-je qualifié pour l'occuper. Je n'y ai jamais pensé.

[M. Good.]

Cependant, voici ce que je voudrais dire. Il y a une couple d'années j'ai eu l'occasion de discuter cette question avec deux hauts fonctionnaires de l'administration et qui, de par leurs études, sont en état de se prononcer sur ce sujet, et tous les deux,—je ne les nommerai pas, car ils ont parlé d'une manière confidentielle—m'ont exprimé un avis très net sur la question. Comme je l'ai dit, mes interlocuteurs étaient deux hauts fonctionnaires administratifs; vous voyez que je ne m'appuie pas uniquement sur mon sentiment personnel.

M. ROSS (Kingston): Est-ce que notre collègue pourrait, sans donner leurs noms, nous dire où ces messieurs avaient puisé leur science?

M. GOOD: Ce renseignement pourrait faire découvrir leur personnalité. J'en ai dit assez à ce sujet.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre doit maintenant être renseigné sur la destination qu'a reçu le crédit de l'année dernière.

L'hon. M. ROBB: Pas encore; mais je m'informerai pour le bénéfice de notre collègue.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce soir?

L'hon. M. ROBB: Je voudrais bien en finir avec les prévisions actuelles avant six heures, afin de pouvoir passer à d'autres.

Le très hon. M. MEIGHEN: Avant huit heures alors?

L'hon. M. ROBB: Je ne crois pas pouvoir le faire. J'apporterai le renseignement à la séance de demain.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre fera-t-il mettre en délibération quelques crédits qui nous permettront de reprendre la discussion de ce sujet?

L'hon. M. ROBB: Des crédits du ministère des Finances? Je n'en suis pas certain; en tout cas, on pourra toujours y revenir à l'occasion des prévisions d'un service que je présenterai moi-même.

(L'article est adopté.)

Débours effectués dans la négociation des traités, \$20,000.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce crédit pourvoit aux dépenses du ministre?

L'hon. M. ROBB: Cette allocation destinée à défrayer la négociation des traités a fait l'objet d'une première inscription au budget en 1922, à propos de la conférence relative à l'interdiction du bétail canadien en Angleterre. Les débours effectués montèrent cette année-là à \$8,264.83. En 1923, il n'y a pas eu